

68

## Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : M. SOULABAILLE

47986

18 - Environnement

### Convention avec l'association des Amis de l'oeuvre de l'abbé Fouré relative à la création d'un sentier d'interprétation sur la commune de Saint-Malo

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Exposé :

L'association « les Amis de l'œuvre de l'abbé Fouré » a été créée en 2010 et poursuit un objectif de préservation et valorisation de l'œuvre de l'Abbé Fouré, en particulier à partir du site de la Pointe du Christ à Saint-Malo (expositions, conférences, balades pédagogiques).

L'association fait l'objet d'un accompagnement régulier par le Département depuis 2014 :

- via un financement au titre de la politique patrimoine, puis à partir de 2017 du volet fonctionnement des contrats départementaux de territoire (4 000 € en 2019, 4 500 € en 2020, 6 500 € en 2021, 7 500 € en 2022, 5 000 € en 2023) ;
- via un soutien technique (projection-rencontre aux Archives départementales « l'Homme de granite », accueil de l'association pour un exposition grand public au sémaphore de la pointe du Grouin en 2017 et 2020, présence sur l'espace naturel sensible de la pointe du Christ pour des balades estivales).

En 2015, les Archives départementales, en lien avec l'association, ont engagé une action de valorisation du gisant du Duc de Bretagne (sculpté à la pointe du Christ) via une numérisation 3D du site (partenariat CNRS). En 2016-2017, dans le cadre de l'appel à projet régional « Héritages littoraux » l'association a réalisé une réplique en granite du gisant, à partir de la numérisation 3D, opération confiée à l'entreprise du patrimoine Maillard et Maillard de Mesnil Roch. Clôturant cette séquence, fin 2023, une nouvelle exposition « sculpteur d'histoire(s), la vie et l'œuvre de l'abbé Fouré » sera présentée aux Archives départementales dans le cadre du cycle BD et histoire.

En 2021, dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Saint-Malo, l'association intègre de nouveaux locaux (siège et espace d'exposition) lui permettant d'élargir son action pédagogique auprès du grand public et d'améliorer sa visibilité.

En 2022-2023, poursuivant son ambition de porter à connaissance l'art brut et l'œuvre de l'ermite de Rothéneuf, l'association a mis en place un sentier thématique et numérique « Au temps de l'ermite de Rothéneuf dans les années 1900 » sous forme de 12 bornes (boules de dolérites incrustées de commentaires, disposées à même le sol naturel).

C'est dans ce cadre que l'association a sollicité un conventionnement avec le Département, 4 des 12 bornes du sentier étant implantées sur un espace naturel sensible. Cette implantation a par ailleurs été autorisée par l'Etat au titre du statut du site, et intègre les prescriptions du Département au titre de la gestion de l'espace naturel sensible.

## Décide :

- d'approuver les termes de la convention relative à la création d'un sentier d'interprétation sur le site de la pointe du Christ à Saint-Malo, à conclure avec l'association des "Amis de l'oeuvre de l'abbé Fouré", jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231298

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation